

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

1) Délibération n° 2026-067 : ETUDE STRATEGIQUE ET PROGRAMMATIQUE POUR LA REVITALISATION DE LA COMMUNE DE MONTMOROT : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES EN CHARGE DE CETTE PRESTATION

Marché	Désignation	Entreprise proposée	Montant € H.T	Montant € T.T.C
Prestations intellectuelles	étude stratégique et programmatique pour la revitalisation de la Commune de MONTMOROT	Groupement : INTERLAND (mandataire) AID /SCE	49 825,00 €	59 790,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **ENTERINE** le choix de l'entreprise mentionnée ci-dessus, selon les montants stipulés,
- **AUTORISE** Madame la Maire, **A PASSER** le marché avec l'entreprise retenue,
- **DELEGUE** à Madame la Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le Code de la Commande Publique, nécessaires à la passation et l'exécution dudit marché, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- **S'ENGAGE** à assurer le financement de cette opération par autofinancement interne et externe provenant d'un emprunt ou du FCTVA.

2) Délibération n° 2026-068 : PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS – RUINES DU CHÂTEAU DE VILLENEUVE-SOUS-PYMONT : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **EMET** un avis **favorable** au projet de P.D.A des ruines du château de Villeneuve-sous-Pymont tel qu'il figure dans le dossier présenté en séance,
- **AUTORISE** Madame la Maire **A TRANSMETTRE** cet avis au Bureau d'étude en charge de cette mission.

3) Délibération n° 2026-069 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – PRECISION COMPLEMENTAIRE

Prenant en considération cette prescription, il est proposé d'ajuster la délibération n° 2026-026 en date du 30 mars 2026, en ce qui concerne l'alinéa 16, de la manière suivante :

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus.

Les cas fixés par le conseil municipal sont :

- les actions en première instance,
- à hauteur d'appel et au besoin en cassation,
- en demande ou en défense,
- par voie d'action ou par voie d'exception,
- en procédure d'urgence ou au fond,
- devant les juridictions administratives, judiciaires, répressives ou non répressives.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE DE COMPLETER** la délibération n° 2026-026 en date du 30 mars 2026, portant délégation pendant la durée du mandat, à Madame la Maire, en ce qui concerne l'alinéa 16 selon les modalités définies supra,
- **DIT** que les autres éléments de la délibération susvisée demeurent inchangés.

4) Délibération n° 2026-070 : EXAMEN DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU DE DROIT PRIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE (excepté pour les 2 subventions attribuées à l'ESM ou Madame BOUVIER, dans le cadre du pouvoir confié à Monsieur MEURET, ne prend pas part au vote du fait de ses responsabilités au sein de ladite association) :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** des subventions, au titre de l'Exercice 2026, aux Associations et autres Organismes Publics ou de Droit Privé selon la ventilation proposée dans le tableau ci-joint,
- **DIT** que l'affectation sera effectuée au profit des Associations et autres organismes de droit public ou privé suivant le tableau annexé,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2026, Section d'Exploitation, au compte 657 « Subventions ».

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Associations	montants attribués 2026
Restos du cœur	500.00 €
FNACA	200.00 €
Olympique Montmorot - subvention d'animation - suite transfert compétence sports à ECLA	730.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers - Retraite des pompiers : 2 pompiers (2 à 270 €) - 3 en 2025	540.00 €
Secours Populaire Français	100.00 €
Secours catholique	100.00 €
Eveil Sportif de MONTMOROT - Fonctionnement de l'association	5 200.00 €
Eveil Sportif de MONTMOROT - Subvention d'animation pour le sport de haut niveau	9 000.00 €
Association Samaritaine	300.00 €
TOTAL subventions proposées	16 670.00 €
Budget de réserve selon les évolutions des besoins	1 330.00 €
BUDGET PROPOSE	18 000.00 €

5) Délibération n° 2026-071 : CESSIION DE MATERIELS INUTILISES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la cession des matériels visés ci-dessus, provenant du Centre Technique Municipal, retirés de l'inventaire communal et ne présentant plus d'utilité pour les services municipaux.
- **FIXE** le prix de **cessiion unitaire** du matériel évoqué à **50 € /net** compte tenu de son état, de son ancienneté et de sa valeur résiduelle.
- **AUTORISE** Madame la Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la cession dudit matériel et **A SIGNER** tout document s'y rapportant,
- **DIT** que la recette correspondante sera imputée au budget communal sur le chapitre et l'article appropriés et que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet des mesures de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

6) Délibération n° 2026-072 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – REGIE ASSAINISSEMENT D'ECLA -EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement – exercice 2025 - géré par la Régie d'assainissement d'ECLA sur la Commune de MONTMOROT

7) Délibération n° 2026-073 : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- **DIT** que cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet et que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

8) Délibération n° 2026-074 : ACTES PASSES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 2026-026 EN DATE DU 30 MARS 2026 SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Urbanisme – Exercice du droit de préemption

- ☐ **10 dossiers de Déclaration d'Intention d'Aliéner : Pas d'exercice du droit de préemption**

Locations – Baux communaux

- 9 logements Résidence du Petit Sugny loués à des étudiants
- 1 studio place de la Mairie loué à un étudiant

Don

- ☐ **Don de 380 € attribué par la Famille CHARPENTIER au titre du stationnement de caravanes sur un terrain communal**

Achat concession au Cimetière

- ☐ **Concession accordée à compter du 16 juillet 2026, pour une durée de 30 ans.**

La Maire

Christelle PLATHEY

